

2026 DFA 37 : Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation publicitaire sur les propriétés de la Ville de Paris.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2511-1 et suivants ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 2122-1-1 ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le règlement local de publicité, des enseignes et des pré-enseignes applicable à Paris, approuvé par délibération 2011 DU 84 lors de la séance du Conseil de Paris des 20 et 21 juin 2011 ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris en date du 7 juillet 2011 sur le nouveau règlement de la publicité, des enseignes et préenseignes à Paris ;

Vu le rapport d'analyse de la candidature et de l'offre ;

Vu le projet de délibération en date du , par lequel Monsieur le Maire, Président du Conseil de Paris lui propose d'autoriser la signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation publicitaire sur les propriétés de la Ville de Paris avec la société JCDECAUX FRANCE ;

Vu l'avis du conseil de Paris Centre en date du ;

Vu l'avis du conseil du 5^{ème} arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 6^{ème} arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 7^{ème} arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 8^{ème} arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 9^{ème} arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 10^{ème} arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 11^{ème} arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 12^{ème} arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 13^{ème} arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 14^{ème} arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 15^{ème} arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 16^{ème} arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 17^{ème} arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 18^{ème} arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 19^{ème} arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 20^{ème} arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par Mme Johanne KOUASSI, au nom de la 1^{ère} Commission,

DELIBERE :

Article 1 : Le projet de convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation publicitaire sur les propriétés de la Ville de Paris, à conclure avec la société JCDECAUX FRANCE pour une durée de cinq ans à compter du 1er février 2027, est approuvé.

Article 2 : Le Maire de Paris est autorisé à signer cette convention.

Article 3 : Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris des années 2027 et suivantes.